

La flexibilité du travail existe, la sécurité beaucoup moins...

■ Le Danemark a expérimenté avec succès la «flexisécurité» depuis une quinzaine d'années.

■ La mesure ne crée pas la compétitivité, elle la prolonge.

■ Le marché du travail marocain ne paraît pas prêt à l'adopter.

Sil y avait une recette miracle pour lutter contre le chômage, cela se saurait ; et des pays mieux outillés, à tous points de vue, en auraient usé bien avant les autres. Une seule exception peut-être à ce constat : dans une économie fermée, l'Etat peut décider de créer des emplois publics à volonté, mais avec toutes les conséquences qui vont avec... L'économie marocaine, elle, est ouverte : le taux d'ouverture est autour de 80% depuis quelques années déjà et le taux de pénétration (l'ensemble des importations de biens et services rapporté à la demande intérieure) dépasse 41%.

Le marché du travail au Maroc, qui se trouve en ce moment au creux de la vague, est d'abord à lire à l'aune de cette réalité. Les entreprises, les seules qui créent vraiment de l'emploi, ou en tout cas l'essentiel de l'emploi (actuellement, 90% des emplois appartiennent au secteur privé) subissent, d'une manière ou d'une autre, les fluctuations de la conjoncture internationale



et singulièrement des principaux partenaires du Maroc. Cela étant posé, la baisse du niveau des créations d'emplois, en particulier depuis 2012, et la remontée

du chômage qui en découle (9,9% en 2014), pouvaient-elles, et peuvent-elles encore être contrées par davantage de flexibilisation des relations professionnelles,

comme cela est recommandé par certains ? Le sujet, on en convient, n'est pas nouveau, mais il s'invite au débat à intervalles réguliers, et notamment lorsque l'emploi

se raréfie. Comme en 2012, avec des créations nettes de 1 000 postes de travail, et comme en ce début de 2015, avec les chiffres du marché du travail de 2014 faisant état de 21 000 emplois nets créés. Et désormais, il ne s'agit plus de promouvoir la flexibilité dans le marché du travail, mais une notion voisine, plus avenante, plus sécurisante : la «flexisécurité». Importée des pays du Nord de l'Europe, et spécifiquement du Danemark, et introduite... subrepticement en France depuis janvier 2008, la flexisécurité apparaît aujourd'hui, aux yeux des entrepreneurs, comme le remède contre l'atonie du marché du travail.

La question est de savoir néanmoins si une mesure, qui semble avoir donné des résultats satisfaisants au Danemark, peut produire les mêmes effets dans un pays comme le Maroc. Rien n'est moins sûr. Le Danemark est un pays de moins de 6 millions d'habitants, qui a du pétrole et du gaz et une industrie florissante (pharmacie, équipements industriels, notamment) qui lui assurent une balance commerciale excédentaire. Contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, ce n'est pas la flexisécurité qui a permis la prospérité du Danemark (7^e rang mondial en termes de PIB par habitant), le pays s'est développé bien avant la mise en place de cette mesure en 1999. La flexisécurité à la danoise est intervenue en fait pour répondre aux fluctuations de la conjoncture chez ses principaux partenaires étrangers, sachant que la croissance du pays est tirée pour un tiers par les exportations. Et avec un marché intérieur aussi petit que le sien, le Danemark ne pouvait de fait que miser sur les exportations. De ce point de vue, la flexisécurité n'est pas

Textile et cuir : amélioration des exportations mais baisse de l'emploi

L'industrie du textile et cuir, qui assure 42% de l'emploi industriel, a perdu entre 2008 et 2014 près de 120 000 emplois, selon une note du HCP publiée il y a quelques semaines. Il s'agit d'un ajustement des effectifs consécutif à la crise internationale apparue depuis 2007. En 2014, indique le HCP, la valeur ajoutée de la branche a augmenté de 1,2%, tirée principalement par le redressement de la demande extérieure. Les exportations de vêtements confectionnés et des chaussures ont en effet progressé respectivement de 5,3% et de 3%. Suite à quoi, les exportations de la branche ont contribué pour 16,7% dans les exportations totales en 2014 (contre

23,4% en moyenne entre 2007 et 2010). Malgré l'amélioration intervenue, la branche textile et cuir n'a pas créé de nouveaux emplois, elle en a au contraire perdu 32 000. Voilà une branche d'activité où la flexibilité est pratiquement la règle mais où les droits minimaux des salariés ne sont pas assurés pour tous. Nous ne disposons pas de statistiques sur la branche elle-même, mais dans l'industrie en général (y compris l'artisanat), et le textile et cuir en fait partie, moins de 40% des travailleurs ont une couverture médicale. Et ceci en milieu urbain où est concentré l'essentiel des emplois industriels... ■

la condition de la prospérité et de la compétitivité des entreprises danoises, elle est un moyen de prolonger celles-ci. Le tout dans un climat social apaisé, avec un taux de syndicalisation de plus de 80%. Enfin, la flexisécurité suppose, pour sa mise en œuvre, le respect total des deux termes de l'équation : assouplissement des règles de licenciement, d'un côté, et indemnisation correcte («génèreuse» dans le cas danois) des chômeurs, de l'autre côté.

La plupart des actifs occupés n'ont aucun diplôme

Quid du Maroc maintenant ? Est-ce que la flexisécurité que l'on voudrait voir s'installer a quelque chance de ressembler, même de loin, à celle du Royaume danois ? Quand on sait qu'il a fallu au moins dix ans pour mettre en place une squelettique Indemnité pour perte d'emploi (IPE), il est difficile d'imaginer que l'on puisse s'engager sur un filet de sécurité plus consistant. Sans doute, existe-t-il dans le tissu entrepreneurial national des chefs d'entreprises tout à fait volontaires pour y aller. Ce n'est pas une affaire de quelques-uns, mais de toute la communauté des entrepreneurs. Sans quoi un système de protection sociale ne peut pas être viable. Et puis, le problème n'est pas seulement financier, il est sociologique ou socioculturel : la plupart des actifs occupés (63,2% selon le HCP) n'ont aucun diplôme et plus d'un tiers (33,1%) n'ont jamais fréquenté l'école. Près de la moitié (47,4%) des actifs occupés ont seulement pour «bagage» intellectuel celui récolté à l'école primaire (42,9%) et dans les établissements coraniques et préscolaires (4,5%). Or, la flexisécurité suppose une mobilité professionnelle élevée ; et une mobilité pas seulement fonctionnelle ou géographique, mais aussi ascendante, c'est-à-dire qui permet une élévation dans le grade et le rang social en général. Tout cela, bien évidemment, a un rapport direct avec le niveau d'instruction des travailleurs et, plus généralement, avec le dynamisme de l'activité économique.

Au Maroc, on le sait, le marché du travail est traversé par une dualité assez caractéristique d'ailleurs des économies de la région. D'une part, la garantie ou presque de l'emploi dans les secteurs public, semi public et financier, et, d'autre part, la flexibilité dans tout le reste (il faudrait plutôt parler de précarité, en l'occurrence). Et cette précarité, les indicateurs sur la qualité de l'emploi, que publie régulièrement le Haut commissariat au plan (HCP), le montrent bien. Les dernières statistiques à ce sujet indiquent en effet que 22,1% des actifs occupés travaillent sans rémunération, que près de 8 actifs occupés sur

IMPORTÉE DU DANEMARK, ET INTRODUITE... SUBREPTICEMENT EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2008, LA FLEXISÉCURITÉ APPARAÎT AUJOURD'HUI, AUX YEUX DES ENTREPRENEURS, COMME LE REMÈDE CONTRE L'ATONIE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

dix (79%) n'ont pas de couverture sociale, que 64,4% parmi eux n'ont pas de contrat de travail, que 2,7% ont un contrat verbal et 5,7% un contrat à durée déterminée. Sur ce point concernant le contrat de travail, 72,8% des travailleurs sont, à un degré ou à un autre, dans une situation de flexibilité extrême. Et il faut rappeler qu'un débat assez animé a eu lieu en France sur l'idée, avancée par le patronat, de supprimer le contrat à durée indéterminée (CDI), et ce débat a eu un certain écho au Maroc. Dans un marché du travail où l'essentiel des actifs occu-

pés, et pas seulement les aides familiales et les apprentis, ne bénéficient d'aucune protection, la flexisécurité n'aurait à coup sûr aucun sens. Elle en aurait un si, face à la flexibilité qui existe déjà, y compris dans le Code du travail de 2004 (voir à ce sujet l'étude sur la flexisécurité du marché du travail au Maroc réalisée par Mohammed Bougroum et Aomar Ibouk en 2011), on décidait de prendre en charge la partie manquante de cette notion, celle de la sécurité. Ce qui, on l'a déjà dit, paraît hautement improbable ■

S.A.